



LE CHARDONNET

«Tout ce qui est catholique est nôtre»

Louis Veuillot

PARDON

Il n'est pas possible de suivre Notre Seigneur Jésus-Christ sans accepter l'expiation, la réparation. Réparer, expier, c'est prendre la croix de Notre-Seigneur sachant qu'Il nous en donnera la force.

Un sacrifice commence à être entier, seulement quand on donne quelque chose définitivement. Et aujourd'hui vient l'heure de se donner en vérité, sans calcul, comme une excellente manière de tuer l'amour de soi-même.

Peut-être sommes-nous de ceux chez qui « l'argent, les honneurs, les corps gâchés, l'âpreté à saisir un bonheur terrestre qui fuit entre les doigts et s'échappe toujours, ont fait du troupeau humain une horde pitoyable, se ruant, se déchirant pour trouver des libérations qui n'existent pas » ?

Nous avons à assumer notre part de sacrifice par l'idéal sublime de la sainteté. Il nous revient à nous d'essayer la face de Notre-Seigneur, souillée par toutes les formes de défection dans l'Eglise : l'abandon de la foi pour un sentimentalisme visqueux, sans âme, les trahisons de tant de prêtres et d'évêques, les blasphèmes publics, la profanation de la Sainte Messe – à travers sa caricature, la nouvelle messe – les sacrilèges commis par la communion dans la main, etc. Sachons réparer, expier pour tant de crimes qui souillent la sainte face de l'Eglise, réparer pour retrouver cette face qui ne montre ni amertume, ni repos, ni angoisse de la mort, ni rigidité, ni lâcheté, rien de ce qui se lit sous les traits d'un homme qui meurt en souffrant.

Notre réparation doit être le geste simple et compatissant de Véronique au milieu des points tendus et des menaces

de mort. Ainsi pourra-t-on dire qu'il n'y a pas eu seulement des coups et des crachats sur la face de l'Eglise, crachats de ces hommes et de ces peuples qui la regardent avec dédain, d'un regard terrible au milieu des gens qui se haïssent d'une haine entre peuples et classes parce que tous s'obstinent à la poursuite des biens terrestres.

Notre-Seigneur prit sur lui les indélécatesses de ceux qui prétendent l'aimer, les tiédeurs dans l'amour, les doutes dans la poursuite de cette vie généreuse commencée au baptême. Il est tombé sous le poids de sa croix pour tous ceux qui allaient regarder derrière eux et se rendre indignes de son choix

Et nous ? que faisons-nous pour réparer, pour expier avec Lui ?

Les passions déchaînées, les vices publics et légalisés, le vertige des désirs impossibles, l'effort d'asphyxie et d'élimination du spirituel, la « bassesse qui atteint chaque fois plus les masses au moyen de pseudo plaisirs qui ne sont que des caricatures de la joie, du bonheur, de la vérité ». L'eau claire des cœurs s'est troublée et tous courent éperdus, mais en Lui — Notre Seigneur Jésus-Christ — se trouvent la joie, le bonheur, la vérité.

Pardon... pour les faiblesses de la chair, quand nous n'avons pas su recevoir en notre chair la grâce de la force divine.

Pardon... pour les faiblesses du cœur, quand ce cœur accueillit d'autres désirs que le désir virginal de Notre-Seigneur.

Pardon... pour les faiblesses de l'esprit,

quand ce dernier s'est éloigné de la vérité, de la vraie lumière.

Expions donc pour ces subtiles défections qui ont rendu notre âme étrangère à l'unique source de la vraie force.

Expions, réparons « pour ces cœurs nombreux souillés par toutes sortes de vilénies, d'actes sordides, de fautes lépreuses qui laissent flotter dans le regard des lueurs qui ne trompent pas ».

Pardon... pour « ces chutes finales, celles qui ont tout liquidé, la décence, la pudeur, le respect de soi, de son corps, de sa parole et Dieu avec le reste ».

Réparation, expiation, avons-nous dit. Quelle meilleure manière d'expier que de s'attacher à la croix, en suivant Notre-Seigneur ; à cette croix qui domine le monde et que ce monde veut abattre, cette croix qui arracha au bon larron un sublime mouvement de contrition. Cet homme qui confesse ses péchés et proclame sa foi au moment où Jésus-Christ est le Dieu vraiment caché, cet homme qui le reconnaît quand il n'est plus reconnaissable, ce

Page 1	Editorial	M. le Curé
Page 3	Un paratonnerre en moins	par M. l'abbé B. Lorber
Page 5	L'autorité vue par Vatican II	par M. l'abbé F.-M. Chautard
Page 7	Pour en finir avec une certaine « crise »	par M. l'abbé P. de la Rocque
Page 11	L'église St-Louis—St-Paul	par Bernard Faribault
Page 13	Tout n'est pas « Defois »	par M. l'abbé B. Schaeffer
Page 14	Activités - Annonces	
Page 15	Horaires Semaine sainte	

Recevez chez vous tous les mois

LE CHARDONNET

Ceci est une version numérique du mensuel *Le Chardonnet*. Il s'agit d'une simple version de consultation comportant par conséquent les illustrations à basse résolution. La lecture à l'écran ou sur des feuilles volantes étant d'un confort plus que médiocre, nous vous encourageons vivement à souscrire à un abonnement à la version imprimée, disponible par correspondance à l'adresse figurant sur le bon ci-dessous.

Nous faisons partie des gens qui pensent que l'informatique et le virtuel ne doivent pas menacer l'édition imprimée, réelle, palpable, celle qui traverse les siècles. Alors, si vous pensez comme nous, abonnez-vous !

Le Chardonnet, 10 numéros sur l'année

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 22 euros De soutien : 30 euros

M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre: **LE CHARDONNET** - A expédier à M. Jean-Marie Cavrot - **LE CHARDONNET** 23, rue des Bernardins - 75005 Paris

délinquant qui reconforte le cœur de Jésus-Christ par sa confession, ce bon larron n'est-il pas l'ange de sa dernière agonie ? Et nous, en cette agonie de l'Eglise, ne pourrions-nous pas un moment être des âmes victimes ? Quand en nous, et contre la grâce, surgit le pire, c'est le moment de diriger nos regards vers le crucifié pour trouver la force de demander pardon pour le pire qu'il y a en nous, le pire qu'il y a dans le monde.

Ce n'est pas d'un seul coup que l'on change, que l'on se met à enfreindre toutes les lois morales, surnaturelles et naturelles. Ce n'est pas en un jour qu'on en arrive à les défier hypocritement, à mentir, même avec des paroles vertueuses. Cette déformation de la conscience, qui stupéfie et épouvante aujourd'hui, qui parfois prend des airs de supériorité sarcastique, n'est que la conséquence de la perte de la grâce et d'une longue décadence des vertus.

C'est la passion pour les richesses, la volonté de puissance de n'importe quelle manière, la frénésie des honneurs, le matérialisme et la satisfaction sans scrupule des instincts, qui a corrompu les hommes et à travers eux les institutions. C'est la lâcheté dans la défense de la foi, dans la défense et la pratique de la messe traditionnelle qui corrompt les âmes.

Que notre réparation pour tout cela soit une demande de pardon : nous pouvons réparer pour tous ceux qui salissent Notre Seigneur Jésus-Christ, pour tous

ceux qui dans l'Eglise se taisent alors qu'ils devraient parler. Pardon pour les silences coupables de tant de prêtres, d'évêques et du pape lui-même.

Nous ne pouvons pas rester inactifs et stériles, silencieux devant ces manques de respect, ces hérésies continuelles qui tachent la tunique de Notre-Seigneur. Se refuser à la réaction, c'est trahir l'Eglise et manquer à notre mission de réparation des blasphèmes et des silences complices.

Notre-Seigneur a vécu pour nous et il est mort pour nous, et la foule de ce siècle le crucifie de nouveau, cette foule qui ne vit plus que pour elle-même en l'oubliant totalement ou quasi.

En ce sens, réparer, c'est aussi se décider à mettre de nouveau le Christ à la première place en nos âmes, dans nos familles et nos sociétés.

C'est l'heure de sauver le monde en mourant sur la croix, comme Notre-Seigneur. C'est l'heure où pour sauver le monde, il manque une poignée de héros et de saints qui fassent la reconquête. Et en expiant, nous serons ces héros et ces saints fortifiés par la mort de Notre-Seigneur qui atteint la victoire de la résurrection.

Quel que soit l'effort qu'exige cette victoire, ne disons pas : le prix en est trop élevé. Puisque cette vie spirituelle infuse par Dieu en nous au baptême nous vient de la croix, elle nous invite par là même à offrir notre croix en esprit de réparation.

Nous avons reçu cette vie spirituelle en

dépôt « *et nos mains sont ballantes et nos yeux sont secs, et nos lèvres ne tremblent pas de ferveur et d'émoi. Nos cœurs sont pareils au sable sec. Nos âmes sont au point mort ou elles sont mortes.* »

Que la mort de Notre-Seigneur sur la croix rende conquérante notre foi car « *la foi ne vaut qu'en tant qu'elle conquiert l'amour qui brûle, la charité, en tant qu'elle sauve.* »

Nous pécheurs, rudes et lâches, nous voulons certes, suivre Notre-Seigneur sur la croix mais avec mesure hélas, et là, la mesure est déjà une insulte à son amour.

Comment oser lever nos yeux sur cette divine face sanglante ? Nous ne pouvons faire autre chose que tendre vers lui nos cœurs consternés. Et malgré tout, il aurait été si doux de donner à Notre-Seigneur nos âmes, dans un élan total. Et nous ne l'avons pas fait. Nous souffrons l'oppression de nos faiblesses, de nos lâchetés, de nos tiédeurs, pendant que Lui nous donne l'essentiel, l'éternel, pendant qu'il ranime nos cœurs et nous donne la force. Il aurait fallu attaquer et nous abandonner, et malgré tout, nous demeurons craintifs.

Combien de fois nous n'avons pas pris la croix ! Combien de fois nous n'avons pas mis en fuite ses bourreaux, détruit leurs fouets, étouffé leurs injures. Nous n'avons pas su aimer.

Notre-Seigneur revient dans la lumière : qu'il ait donc pitié des âmes détruites, des âmes vides. Nous devons souffrir – peut être souffrons-nous – de nous sentir parfois si mesquins, si vils, si pleins de nous-mêmes, si préoccupés par nos égoïsmes, nos ambitions, nos vanités.

Nous l'avons laissé souffrir sans même assumer notre part d'expiation. Nous l'avons vu verser son sang, planter sa croix, nous avons vu éteindre son visage.

L'heure est proche, sa lumière va détoner resplendissante sur la colline. Mais pendant ce temps, nous serons ici honteux et tristes.

Qu'Il nous donne alors la chaleur et la pureté de ce feu divin duquel il va surgir. Nous sommes accablés au seuil de sa tombe : qu'Il fasse fleurir en nos âmes vaincues l'étincelle de la résurrection.

Abbé Xavier BEAUVAIS

Note : L'ouvrage de Léon Degrelle « *Les âmes qui brûlent* » a inspiré en partie cet éditorial et les citations sont de l'auteur de ce livre.

HORAIRES DES MESSES

Dimanche

8h00: Messe lue

9h00: Messe chantée

grégorienne

10h30: Grand-messe paroissiale

12h15: Messe lue avec orgue

16h30: Chapelet

17h00: Vêpres et Salut du T.S.S.

18h30: Messe lue avec orgue

En semaine

Messe basse

à 7h45, 12h15 et 18h30

La messe de 18h30 est chantée aux fêtes de 1^{re} et 2^e classe.

L'office des Complies est chanté le lundi, mardi, jeudi et samedi après la messe de 18h30, lorsque celle-ci n'est pas chantée.

Un paratonnerre en moins

— Abbé Bernard Lorber —

« Je suis vieille, j'ai 74 ans, je me prépare à voir Dieu face à face. J'ai donné tous mes textes à la sainte Eglise. Je mourrai tranquille. Mais si l'on veut mon avis, le voici : la consécration de la Russie, telle que Notre-Dame l'a demandée, n'est pas faite. »

C'est ainsi que s'exprimait sœur Lucie devant sa nièce, Maria do Fetal, venue la voir le 11 août 1982, quelques mois après la consécration (partielle) du 13 mai de la même année.

23 ans plus tard, cette affirmation n'a rien perdu de sa justesse

98 ans, un âge plus qu'honorable. Pour une âme qui a beaucoup souffert, c'est même exceptionnel ; cette longévité a un côté mystérieux que l'avenir nous dévoilera peut-être. L'histoire de la théophanie de Fatima est tellement liée au



Sœur Lucie, la dernière voyante vient de s'éteindre.

déroulement de l'histoire contemporaine – sous un certain rapport comme la cause à son effet – que la mort de sœur Lucie peut être interprétée comme un « *signe des temps* », étranger à l'optimisme roncallien. A défaut d'une clé précise, les âmes chrétiennes ont eu le pressentiment, dès l'annonce de la mort, qu'un paratonnerre venait de quitter la terre.

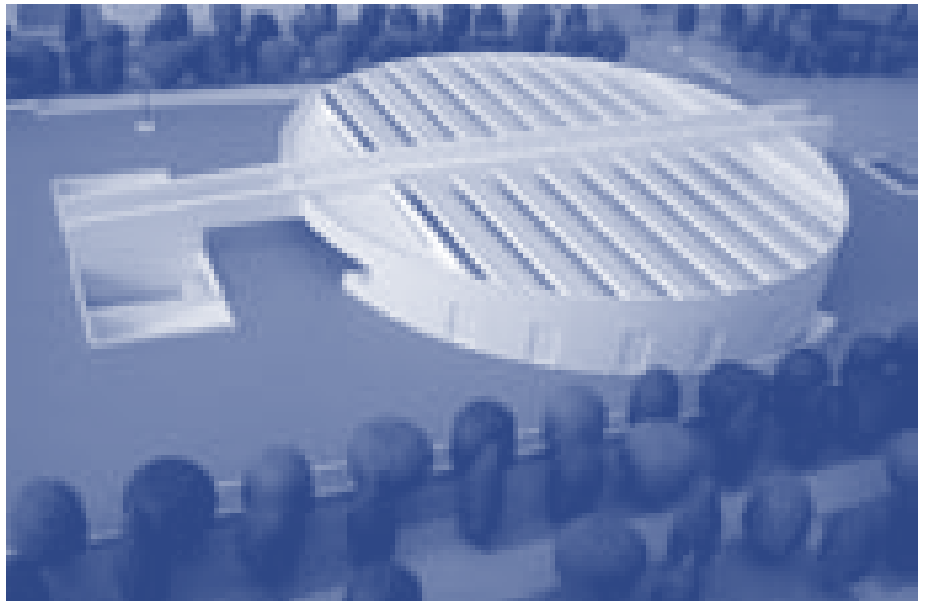
Un paratonnerre, car Sœur Lucie est une âme qui a souffert plus et mieux qu'une autre. Elle a souffert de l'incompréhension de la hiérarchie, non pas vis-à-vis de sa personne, mais de son message. Cette incompréhension s'est manifestée de plusieurs manières au fil des décennies (nous ne faisons ici que résumer de façon très squelettique) :

- Refus formels de Pie XI d'agréer aux demandes de Notre-Dame concernant la consécration de la Russie : « *S'il fallait que je fasse comme le souhaitait toutes les bonnes sœurs, j'aurais beaucoup de travail!* » De fait, tous les moyens qu'il utilisera seront voués à l'échec (consécration de la Russie à sainte Thérèse, fondation du *Russicum*, missions en Russie).
- Mollesse de l'évêque de Leiria pour faire suivre les demandes de Notre-Dame, édulcoration des écrits de sœur Lucie jugés trop forts à son goût.
- Bonnes intentions de la part du pape Pie XII, mais qui en reste à des renseignements de seconde main, d'où l'acte de consécration imparfait du 31 octobre 1942 (aucune mention de la Russie et aucune adhésion des évêques à cet acte).
- Désintérêt souverain de Paul VI qui, lors de la rencontre avec sœur Lucie, le 13 mai 1967, n'accède pas à sa requête d'un entretien seule à seule : « *Voyez, ce n'est pas le moment, et si vous avez quelque chose à me communiquer, dites-le à votre évêque!* ». Bref, ce que vous avez à me dire ne m'intéresse pas !
- La consécration par le pape Jean-Paul II fut également imparfaite : « *Dans l'acte d'offrande du 13 mai 1982, la Russie n'est pas apparue nettement comme étant l'objet de la consécration. Et chaque évêque n'a pas organisé dans son diocèse une cérémonie publique et solennelle de réparation et de consécration de la Russie. Le pape Jean-Paul II a simplement renouvelé la consécration du monde faite par Pie XII le 31 octobre 1942. De cette consécration du monde, on peut espérer certains bienfaits, mais non pas la conversion de la Russie* » écrira Lucie le 19 mars 1983. On pourrait aussi évoquer l'interprétation du 3^e secret de Fatima donnée par le Saint-Siège en juin 2000, interprétation à tendance mythomane ou pour le moins fabulatrice : « *le Saint-Père tué par un groupe de soldats qui tirèrent plusieurs coups avec une arme à feu et des flèches* » désignerait l'attentat de Jean-Paul II, en 1982... Il fallait non seulement y penser, mais oser le dire ! Cette interprétation avait le grand avantage de mettre un terme à la portée historique du message de Fatima. Dorénavant, il est dépassé, le contenu du 3^e secret a trouvé une réalisation, il n'y a plus qu'à trouver à Fatima une autre utilité pour l'Eglise en marche en ce XXI^e siècle. C'est ce que fit le recteur du sanctuaire,

Mgr Guerra, lorsque, le 28 décembre 2003, il affirma que Fatima annonce le dialogue œcuménique et interreligieux prôné au concile Vatican II. A ses yeux, cette annonce équivaut implicitement à une justification de l'ouverture de l'Eglise aux autres religions. « Il est vrai que [...] nous sommes bien loin de nous diriger tous vers le seul ou par le seul pont. Nous pourrions en conséquence nous détendre, puisque si l'un des ponts s'effondre, il se pourrait que le pont de notre voisin tienne encore. Mais il est aussi vrai qu'une maladie qui prend les proportions d'une épidémie, semble avoir menacé la foi de toutes les religions, de toutes les confessions, de toutes les traditions, au cours de la dernière décennie. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la présence fraternelle des représentants de divers courants spirituels, et nous sommes certains que cette présence vient frayer le chemin à une plus grande ouverture de ce sanctuaire qui, par Providence divine, semble déjà avoir une vocation au contact et au dialogue. [...] Cette vocation est presque explicite, en ce qui concerne les Eglises orientales, orthodoxes et catholiques, dans le message de l'Ange de la Paix, et quant à la religion islamique, dans le nom même que Dieu a choisi pour la ville où Marie apparaîtrait un jour: Fatima ». Voilà comment le message de conversion est transformé en exhortation au dialogue avec les orthodoxes, les musulmans, et même les agnostiques

et les athées... On imagine la souffrance de sœur Lucie en apprenant de telles monstruosité dont la moindre n'est pas celle de savoir qu'à quelques pas du lieu des apparitions on édifie un temple circulaire en béton pour y prôner le dialogue inter-religieux! Elle en souffrait d'autant plus qu'elle savait que toutes ces simagrées sont à l'antipode de l'esprit de Notre-Dame et ne sont rien d'autre que cette « bataille décisive que le démon est en train de livrer avec la Vierge. » C'est ainsi qu'elle s'exprimait dans un entretien resté célèbre avec le P. Fuentes, postulateur de la cause de béatification de ses cousins, les deux jeunes pastoureaux. C'était le 26 décembre 1957. Déjà, elle voyait venir la trahison des hommes d'Eglise et la défection de ses institutions: « N'attendons pas que vienne de Rome un appel à la pénitence de la part du Saint-Père pour le monde entier; n'attendons pas non plus qu'il vienne de nos évêques dans leur diocèse, ni non plus des congrégations religieuses. » Le message est clair. Que cette idée fasse partie ou non du 3^e secret, peu importe, sœur Lucie se rendait compte en 1957 de la grande débâcle qui allait fondre sur l'Eglise et elle invitait à la conversion: « Maintenant, il faut que chacun de nous commence lui-même sa propre

réforme spirituelle. Chacun doit sauver non seulement son âme, mais aussi toutes les âmes que Dieu a placées sur son chemin. [...] François et Jacinthe se sont sanctifiés parce qu'ils ont toujours vu la Très Sainte Vierge très triste en toutes ses apparitions. Elle n'a jamais souri avec nous et cette tristesse, cette angoisse que nous remarquons chez Elle, à cause des offenses à Dieu et des châtements qui menacent les pécheurs, pénètre notre âme et nous ne savions qu'inventer en notre petite imagination enfantine comme moyens pour prier et faire des sacrifices. [...]. L'autre chose qui sanctifia les enfants vint de la vision de l'enfer [...] ». On le voit, le message de Fatima, même 90 ans plus tard, n'a rien de facile ni de rassurant; il dérange,



Maquette du futur "centre inter-religieux" prévu à Fatima.

il bouscule l'esprit ambiant et ce d'autant plus que ce dernier est marqué par une « désorientation diabolique », pour reprendre les paroles de sœur Lucie. Pour un esprit honnête, sœur Lucie ne peut être récupérée par les thuriféraires de Vatican II. Et si ces derniers tentent la manœuvre – et il ne s'en sont pas empêchés lors des funérailles¹ – c'est bien en occultant des textes clés comme l'entretien avec le P. Fuentes et jusqu'aux *Mémoires de sœur Lucie* avec les textes mêmes du message, en passant par certains extraits de courrier après 1958, c'est-à-dire après le moment où sœur Lucie fut réduite au silence sur l'ordre de l'évêque de Leiria. Elle aura donc passé la moitié de sa vie dans ce silence marqué par le déchirement terrible de voir les refus et reculades successifs des autorités de l'Eglise, conduisant à l'apostasie générale et à la perte des âmes, alors que Notre-Dame proposait les remèdes de salut qui auraient permis de vaincre le démon: la dévotion au Cœur Immaculé de Marie sous ses deux formes principales: la consécration de la Russie et la pratique des premiers samedis du mois. ☩

¹ Le prochain Chardonnet comportera un article à ce sujet.

L'AUTORITE VUE PAR VATICAN II : 4) LA FAMILLE



— Abbé François-Marie Chautard —

Si l'on interroge la Tradition sur la notion d'autorité dans la famille, le message est clair : « *Toute famille est une société, et toute société bien ordonnée réclame un chef, tout pouvoir de chef vient de Dieu. Donc la famille que vous avez fondée a aussi son chef, un chef que Dieu a investi d'autorité sur celle qui s'est donnée à lui pour être sa compagne, et sur les enfants qui viendront par la bénédiction de Dieu accroître et égayer la famille...* »¹ Le Moyen-Age ne dérogeait aucunement à cette vérité, mais dans un langage plus imagé. Eve, on le sait, fut tirée de la côte d'Adam. Et pourquoi pas de la tête ? ou des pieds ? se demandait-il. La question peut apparaître ingénue, saugrenue, voire incongrue. Mais la réponse n'en est pas stupide pour autant. Eve n'a pas été tirée de la tête car la femme n'a pas à gouverner l'homme, non plus des pieds, car elle n'est pas la servante de son mari mais de la côte qui se trouve près du cœur, montrant ainsi que le mari doit chérir sa femme et que celle-ci doit tenir dans la famille la place du cœur. Avouons que la question valait la peine d'être posée... et que la nature humaine n'a pas changé depuis. Saint Paul, quant à lui, est plus direct. Aux hommes si prompts à l'égoïsme, il rappelle le devoir le plus élémentaire : « *Maris, aimez vos femmes !* » et il insiste, à temps et à contretemps. Aux femmes si ingénieuses et habiles à mener où elles l'entendent des hommes naïfs, il prêche sans ambages une vérité universellement contredite : « *soyez soumises à vos maris* ». Heureusement que c'est saint Paul qui le dit... On aurait vite fait de crier au moralisme rétrograde. Du reste, pour celles qui n'auraient pas compris le message, saint Paul annonce qu'il ne veut pas de disputes à l'Eglise : « *Si elles veulent s'instruire sur quelque point,*

qu'elles interrogent leurs maris à la maison. » (I Cor XIV)

Saint Paul, toujours lui, précise que si « *le mari est le chef de la femme* » cela s'entend de la marche de la famille mais non de l'amour mutuel et des droits conjugaux « *la femme n'a pas puissance sur son propre corps mais le mari, pareillement le mari n'a pas puissance sur son propre corps mais la femme* » (I Cor VII4). Car si d'un côté toute société réclame une hiérarchie, l'amour, suivant la belle formule de saint Augustin, rend égaux ceux qui s'aiment.

Citons enfin Léon XIII rappelant que le mariage a « *une fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'origine: "croissez et multipliez-vous"* », de même : « *cette institution n'a pas seulement pour objet la propagation du genre humain, mais elle rend meilleure et plus heureuse la vie des époux...* »²

En résumé, l'Eglise nous enseigne les vérités suivantes : le mariage fonde une société : la famille qui, comme toute société, réclame une autorité. Cette société a pour fin première la génération et l'éducation des enfants et comme fin seconde le bien des époux. Au mari revient de diriger cette société pour obtenir les fins de cette société, car rappelons-le, l'autorité a pour but de mener une société et ses membres à leur fin. Quant à l'amour entre les époux, il serait désastreux de chercher lequel doit aimer en premier.

L'Amour, l'amour et... l'amour

Rome, 1965. Les feux ardents d'un soleil d'août. Et des pères conciliaires qui planchent sur l'amour...

Imagination ? Pas tant. Un père conciliaire qui, lui, n'était pas aveuglé par le sujet eut l'impression de

se trouver non au Vatican, mais en Floride, à Hollywood. Triste époque, triste document qui poétise à souhait sur l'amour. Dans un texte de 10 pages³, le mot « amour » revient 29 fois. A ce stade, cela relève de la médecine. Amour et paix ; dans le texte original : *Amor et Pax*. Dans la version anglaise : *Peace and Love*. Et dire que les soixante-huitards se croyaient prophètes. Pauvres perroquets...

Au point de vue qui nous intéresse, il faut bien dire que l'autorité a été noyée dans ce délire sentimental. Pas une seule fois n'est mentionnée l'autorité paternelle. L'unique passage où l'on parle du rôle du père, c'est pour dire qu'il a une présence agissante (« *praesentia actiosa* »). Bigre, que c'est instructif ! A l'inverse, on rappelle l'égalité de l'homme et de la femme : « *L'Eglise est fière d'avoir magnifié et libéré la femme, d'avoir fait resplendir au cours des siècles, dans la diversité des caractères, son égalité foncière avec l'homme* »⁴, on avance que le soin du foyer ne doit pas nuire à « *la légitime promotion sociale de la femme* » (G.S.52) et lorsque l'on parle du devoir des parents, ce devoir est toujours commun : « *les parents... les époux... l'homme et la femme... les devoirs de leur état... leur mission... ensemble ils contribuent... le devoir d'éducation qui leur revient... d'un commun accord... unis dans une même affection, dans une même pensée et dans une mutuelle sainteté...* » Tout cela n'est pas faux, mais l'insistance sur l'aspect commun et l'absence de rappels clairs des responsabilités propres du père et de la mère ou du mari et de la femme manifestent cet égalitarisme absolu et ce collégialisme tous azimuts qui empoisonnent tous les textes du concile. A une époque où les hommes brillent par leur démission et les femmes par

¹ Pie XII, 10 septembre 1941, cité dans *le mariage chrétien* chez Clovis, p. 47

² Léon XIII, *Rerum Novarum*, 15 mai 1891 et *Arcanum divinae sapientiae*, 10 février 1880

³ *La dignité du Mariage et de la Famille*, 2^e partie, chap. 1^{er} de *Gaudium et spes*

⁴ Messages du concile, 8 décembre 1965

leurs exigences, il eût été bienvenu d'aiguillonner la mollesse de ceux-ci et de freiner l'ambition de celles-là... d'ailleurs obligées parfois de prendre la place laissée libre. Pie XI et Pie XII, eux, ne tombaient pas dans la démagogie : « *N'hésitez donc point à exercer cette autorité, ne vous soustrayez point à ces devoirs, ne fuyez point ces responsabilités... que l'indolence, l'insouciance, l'égoïsme et les passe-temps ne vous fassent pas abandonner ce poste...* »⁵ « *c'est au détriment de la femme elle-même que tourne cette fausse liberté et cette égalité non naturelle avec son mari; car si la femme descend de ce siège vraiment royal où elle a été élevée par l'Évangile dans l'intérieur des murs domestiques, elle sera bien vite réduite à l'ancienne servitude... un pur instrument de son mari.* »⁶

Vatican II et l'autorité : le divorce

Ajoutons que mettre l'accent sur l'amour, c'est mettre l'accent sur l'égalité comme le rappelait saint Augustin et c'est précisément ce que fait le concile. A force de louer l'amour mutuel et idyllique il serait malvenu de parler de l'autorité. Un peu de poésie tout de même ! De plus, après la suppression de l'autorité paternelle, Vatican II s'est abstenu également de préciser les fins du mariage.

Pour un document conciliaire sur le mariage, c'est quand même un peu fort. Pire, il semble bien qu'il donne la priorité à la fin seconde (le bien des époux). Deux exemples le montrent : « *en vue du bien des époux, des enfants et aussi de la société, ce lien sacré...* » Pourquoi le bien des époux est-il cité

en premier ? ou encore « *cette union intime... non moins que le bien des enfants exigent l'entière fidélité des époux et requièrent leur indissoluble unité...* » (G.S.48) Or, en français, *non moins* égale *autant* sinon *plus*. Cette inversion se retrouve d'ailleurs dans le nouveau catéchisme citant (au n° 1601) le nouveau code : « *L'alliance matrimoniale... ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants...* (can.1055 § 1) ». Ce qui a en



tre autres conséquences de réduire l'autorité. En effet, si le concile met la priorité sur la fin seconde qu'il voit surtout comme l'épanouissement des époux, il va de soi qu'il met de ce fait la priorité sur l'amour. Or, nous l'avons vu, l'amour connote l'égalité. D'où un nouvel abaissement de l'idée de hiérarchie.

Plus grave encore et plus pernicieux, il faut se souvenir que l'autorité existe, et n'est donnée que dans

la mesure où il y a une fin à obtenir pour la société en question. Evacuez les fins et vous supprimerez l'autorité, diminuez-les et vous la diminuerez : ce que fit Vatican II, tout cela noyé dans l'amour. Une seule fois est manifestée la destinée éternelle qui doit être la direction pour les époux : « *tout cela est d'une importance extrême pour la continuité du genre humain, pour le progrès personnel et le sort éternel de chacun des membres de la famille, pour la dignité...* » (G.S.48)

Quant à la procréation des enfants, nulle part il n'est fait mention du ciel pour lequel ils sont créés ; et en ce qui concerne leur éducation, le passage suivant illustre les priorités du concile : « *Que les enfants soient éduqués de telle manière qu'une fois adultes... ils puissent suivre leur vocation, y compris une vocation religieuse, et que s'ils se marient, ils puissent fonder leur propre famille dans des conditions morales, sociales et économiques favorables.* » (G.S.52) Le concile eut donc l'adresse de détruire l'autorité, au nom de l'amour, sans la nier, mais d'une part en omettant de rappeler, et la nécessité de l'autorité, et le dépositaire de cette autorité, et l'importance ordonnée des fins de celle-ci ; et d'autre part en insistant sur l'aspect communautaire et égalitaire de l'homme et de la

femme ainsi que sur l'amour qui doit tout primer.

Mgr Lefebvre avait donc bien raison de dire : « *Aucune notion n'a été autant battue en brèche dans le concile que la notion d'autorité, de paternité.* »

Au moins, lorsque le bon Dieu reprochera aux hommes d'avoir mangé du fruit défendu, ceux-ci pourront dire « *c'est la femme qui m'en a donné* » et celles-ci pourront répondre « *c'est pas moi, c'est le concile !* » ☩

⁵ Pie XII, passage cité, p. 53

⁶ *Casti Connubii*, 1930

Pour en finir avec une certaine « crise »

— Abbé Patrick de La Rocque —

Le temps a souvent raison des passions. De même, les mois qui s'écoulent laissent s'écrouler les prétextes.

Ainsi en est-il de cette crise qui depuis plusieurs mois secoue le District de France de la Fraternité Saint-Pie X. L'été passionné s'en est allé, du moins c'est à espérer ; l'automne a fait tomber les masques, c'est évident ; reste à regarder avec recul la situation, avant que le froid paralysant de l'hiver ne vienne à tout jamais figer des situations aussi regrettables que dangereuses.

Loin de se poser en juge des événements (laissons juger Celui qui sait faire miséricorde) et encore moins des personnes (toutes nous sont chères), ces lignes n'entendent que dégager les enjeux profonds d'une crise, préalable nécessaire pour qui veut sereinement et sûrement se positionner. Ces enjeux sont en effet trop importants pour qu'une simple attache affective ou un quelconque penchant de l'âme ne détermine notre attitude en cette bourrasque capable d'en emporter plus d'un.

Car, il faut commencer par le reconnaître : la supposée affaire des séminaires ne fut que prétexte. Les carences nombreuses et ignorances profondes du fameux rapport envoyé à quelque trente-cinq prêtres, le fait que son signataire n'en soit même pas le rédacteur, tout cela prouve à satiété que celui qui a assumé ces lignes n'était guère au courant de la situation exacte des séminaires. Son jugement s'en trouve d'autant invalidé, et davantage encore les remèdes proposés. D'ailleurs, bien peu parlent désormais de cet aspect des choses, tandis que les jours s'écoulent paisibles à Ecône... Tout cela, donc, ne fut que prétexte ou occasion. L'automne a mis bas les masques, et les véritables motifs de ces dissensions apparaissent désormais au grand jour.

Ils sont strictement internes à la Fraternité. Mais, puisque la contestation occupe depuis plusieurs mois la place publique, il importe de les exposer aussi simplement que possible : eux seuls sont capables d'expliquer le différend qui oppose certains prêtres aux supérieurs de la Fraternité Saint-Pie X.

1) Les reproches faits aux supérieurs de la Fraternité

Un joug lourd à porter

A dire vrai, le malaise est ancien. Depuis plusieurs années, les prêtres aujourd'hui en porte à faux éprouaient une certaine difficulté à se situer au sein de la Fraternité Saint-Pie X ; non point qu'ils remettaient en cause la nature du combat mené, mais ils ne se retrouvaient pas dans le mode de vie propre à ladite Fraternité. Autrement dit, le malaise n'est pas d'ordre doctrinal, mais moral : esprit d'indépendance par trop marqué, refus de résidence, ou tout simplement peine à porter les petits renoncements inhérents à la vie de communauté. Ces confrères, s'appuyant sur l'argument du zèle apostolique, en vinrent à considérer les Statuts de la Fraternité – sa règle religieuse – comme un carcan qui étouffe l'activité missionnaire plutôt que comme un mors qui la dirige et en concentre la puissance afin de la démultiplier. Ravalés au rang de moyens, et qui plus est de moyens quelque peu inadaptés aux nécessités de l'apostolat moderne, ces Statuts furent non seulement considérés comme facultatifs, mais plus encore comme une entrave, un repli sur soi empêchant d'accéder aux foules d'âmes étrangères à la Tradition, mais sûrement assoiffées d'Amour divin. Dès lors, tout recentrage des Supérieurs en la matière risquait fort d'être interprété tour à tour comme surnaturalisme jansénisant, uniformisation aux dépens des charismes

personnels, ou plus simplement repli puritain au détriment de l'expansion du règne divin.

La question des séminaires

C'est dans ce malaise allant s'aggravant depuis longtemps que se situe la supposée crise des séminaires. Depuis quelques années émerge chez les prêtres en charge de ces maisons de formation un constat allant grandissant : une relative inadaptation de notre séminaire francophone à la jeunesse qui désormais s'y présente. Souvent issue de la Tradition mais aussi d'un monde toujours plus éloigné des valeurs ne seraient-ce que naturelles, cette jeunesse d'aujourd'hui ne peut en effet être identifiée à celle qui voici trente ans franchissait les portes d'Ecône, d'où la nécessité d'affiner le mode de formation des candidats au sacerdoce. En 1981 déjà, Mgr Lefebvre lui-même avait ainsi procédé à une première révision, qui s'était concrétisée par l'ajout d'une année de formation. Cette nécessité d'adaptation fut jugée tout autrement par certains confrères, peut-être trop influencés par un éclat survenu voici quelques années. Un séminariste au tempérament affiché, tout aussi amoureux des cigares et bonnes tablées qu'il était dédaigneux du règlement de son séminaire, se vit alors remercié de la Fraternité après moult avertissements, ce qui n'eut pas l'heur de plaire à ses confrères. Constatant, mais de l'extérieur seulement, la relative inadaptation du séminaire d'Ecône à certains jeunes qui s'y présentaient, ils la jugèrent trop rapidement à l'aune de ce premier cas. Aussi en reprochèrent-ils le fait au directeur dudit séminaire puis au Supérieur général lui-même, tous deux accusés de rigidité janséniste ou de fixation excessive sur les Statuts. Ce qui fit tristement sourire ceux qui, de par leurs fonctions, étaient au fait de la situation précise pour chacun des dépôts, spontanés ou sollicités...

Quoi qu'il en soit de ces cas particuliers sur lesquels il serait tout aussi fastidieux qu'indécent de revenir, l'enjeu profond de la crise que nous traversons se situe en amont des séminaires. Il réside tout entier dans la place qu'il revient d'accorder aux Statuts de la Fraternité : simple moyen apostolique dont on peut

se dédouaner dès lors qu'on les juge inefficaces à remplir les églises ? Mais en ce cas, peut-on toujours se réclamer en toute honnêteté d'une société religieuse dont on méprise si ouvertement les constitutions ? Telles sont les questions aujourd'hui posées.

2) Quelle place pour les Statuts ?

L'exemple des sociétés humaines

Pour qui sait prendre un tant soit peu de recul, les choses ne peuvent qu'être claires. Saint Thomas a suffisamment répété que toute société humaine se définit profondément par sa constitution ; c'est là son essence, ce que le philosophe appellerait sa cause formelle. A titre d'exemple, c'est dans sa constitution monarchique et catholique que, pendant des siècles, la France s'est reconnue. Attenter à cet ordre fondamental revient à ébranler la société elle-même, à menacer son identité et pourquoi pas son existence. Aussi serait-on en droit de taxer d'esprit révolutionnaire ou subversif celui qui, quelles que soient ses intentions subjectives, aurait de telles visées.

Ce qu'est une société religieuse

Ce qui est vrai du domaine politique l'est également des sociétés religieuses. Celles-ci se définissent par leurs constitutions – dénommées "Statuts" dans le cas de la Fraternité Saint-Pie X. C'est là leur colonne vertébrale. Ce sont ces constitutions que Rome reconnaît, ce sont encore elles qui lient le sujet à son ordre religieux : c'est en échange de son engagement à respecter cette constitution que l'Ordre accepte de compter ce sujet parmi ses membres. On ne peut toucher à cet ordre des choses sans remettre en cause l'identité même de ladite société. La vie de notre fondateur le prouve suffisamment. C'est pour n'avoir pas accepté la modification de ses constitutions que Mgr Lefebvre a démissionné de sa charge de Supérieur général des Pères du Saint-Esprit : il préféra se retirer plutôt qu'attenter à sa Congrégation en avalisant de sa signature des menées révolutionnaires désireuses d'évincer une règle religieuse jugée inadaptée au monde moderne.

La place des Statuts dans la Fraternité

est donc des plus claires : ils ne sont pas un simple moyen (parmi d'autres) en vue de l'apostolat, ils relèvent de la définition même de la Fraternité, ils en sont sa colonne vertébrale.

Des reproches inconséquents

Ces principes étant posés, on ne peut qu'être saisi d'effroi en entendant certains confrères ou anciens confrères taxer de surnaturalisme les Supérieurs qui veillent au respect desdits Statuts. Sans doute ne saisissent-ils pas tout l'enjeu de leur attitude. Comment peuvent-ils reprocher à notre Fraternité un moralisme jansénisant, alors qu'il ne s'agit pour elle que d'une simple correspondance à son être ? Il importe au contraire de reconnaître à nos Supérieurs le *droit* qu'ils ont d'attendre de chacun de nous l'application prudente (c'est-à-dire adaptée aux circonstances) de ces Statuts : nous nous y sommes *engagés* publiquement, qui plus est devant le Saint-Sacrement. C'est d'ailleurs sur ce respect habituel des Statuts que s'enracinera la confiance des Supérieurs à l'endroit de leurs subordonnés. Comment pourraient-ils en effet accorder crédit à quelqu'un qui chaque jour renierait sciemment et avec pertinacité la parole donnée ? Car ne l'oublions pas : mépriser les Statuts, c'est aussi mépriser sa propre parole lorsque l'on s'est engagé à les respecter...

Plus encore : nos Supérieurs attendent davantage de leurs prêtres, surtout lorsqu'ils sont responsables d'une Maison. Parce que toute loi laissée à elle-même est ô combien desséchante (une colonne vertébrale inanimée n'est que squelette cadavérique) les Supérieurs, outre la loi, ne peuvent que réclamer l'*esprit* de la loi ; en notre cas, l'esprit de la Fraternité, tel que Mgr Lefebvre l'a tracé par ses écrits de 1981-1982, ou encore lors de la retraite pascale qu'il prêcha à Ecône en 1988. Réclamer ces fondamentaux n'est en rien faire du surnaturalisme : en posant ces rappels, les Supérieurs n'entendent pas en effet minimiser l'importance du zèle missionnaire, ni même délaisser les qualités humaines. Celles-ci sont bien évidemment nécessaires pour qui se destine à être pasteur d'âmes. Mais, si indispensables soient-elles, ces qualités de tempérament ne seront jamais suffisantes à elles seules, quelle que soit leur éminence :

rien n'est plus dangereux et inutile que l'énergie d'un cheval indompté, rien n'est plus à craindre pour un corps d'armée qu'un franc-tireur sans règles.

3) Quelle place pour la Fraternité Saint-Pie X ?

Une triste conception de la Fraternité

Délaisser ainsi les Statuts ne va pas sans poser de graves difficultés. Si véritablement ils sont le constitutif intime de notre société religieuse (sa cause formelle), que deviendrait la Fraternité si ses Statuts relevaient du facultatif, ou étaient simplement relégués au second plan ? Elle ne serait plus alors qu'un corps sans âme, une matière sans forme ; autrement dit, un simple agrégat de membres (ses prêtres) sans aucun principe d'unité intrinsèque. La société religieuse, qui tire sa force de son unité, céderait ainsi le pas à une simple alliance de prêtres qui se ligueraient pour tenter de mener plus efficacement le combat de la foi. Faute d'unité intrinsèque (donnée par la cause formelle), c'est seulement un but commun qui les unirait (simple unité extrinsèque), en l'occurrence le combat de la Tradition. Telle est la triste conception que ces prêtres dissidents se font de la Fraternité, sans doute sans vraiment le réaliser. C'est du moins ce qui commence à poindre dans le *Mascaret* de novembre 2004.

Une conception erronée du prêtre

On y lira que le prêtre est avant tout l'homme de la Mission. Le ton est donné : pour délaisser la raison formelle des choses, on ne peut que se cantonner à l'aspect de la finalité. Encore faut-il que celle-ci soit justement considérée : car s'il est vrai que le sacerdoce est finalisé premièrement par le bien de l'Eglise et non par celui du sujet, on ne peut en déduire que l'apostolat est la fin propre du prêtre, et par là même la voie principale de sa sanctification. Car il y a deux grands moyens, pour le médiateur qu'est le prêtre, de concourir au bien de l'Eglise : par sa médiation ascendante (prier Dieu au nom du peuple) dont l'acte suprême est le saint Sacrifice de la Messe ; puis par voie de médiation descendante (donner Dieu aux âmes) ce en quoi consiste

l'apostolat. C'est le premier aspect de la médiation qui, sans exclure le second, définit fondamentalement le prêtre. Saint Thomas d'Aquin, à la suite de l'épître aux Hébreux, l'affirme très clairement. Définir le prêtre par le deuxième aspect de cette médiation – l'apostolat – c'est reprendre à son compte les vieux poncifs de l'ouvrage *France pays de mission*, c'est faire sien l'erreur de perspective du concile Vatican II : on y définit le prêtre par son pouvoir sur le Corps mystique du Christ qu'est l'Eglise (l'accroître par l'apostolat) et non plus premièrement sur son Corps physique (l'Eucharistie). Il est évident que le programme de sainteté sacerdotale qui en découle peut de premier abord paraître beaucoup moins exaltant. Le prêtre ne s'y sanctifie plus premièrement en se taillant un empire – fût-il apostolique – mais, ainsi que le rappelle le rite de l'ordination sacerdotale, en reproduisant à l'intime de son être ce qu'il réalise à l'autel : « *imitamini quod tractatis, reproduisez en vous ce que vous faites* (à l'autel) ».

Une conception partielle et partielle de la juridiction

Vatican II, en définissant le prêtre par son pouvoir sur le Corps mystique du Christ, rappelait tout au moins que ce pouvoir n'existait que dans la dépendance de l'Ordinaire, autrement dit de l'évêque du lieu ou du Supérieur majeur dans le cas d'une congrégation religieuse. La chose n'a rien que de très normal. Outre le fait qu'un prêtre laissé à lui-même risque les plus graves dérives, cette dépendance est constitutive de l'exercice même de son apostolat. Il n'agira sur le corps mystique du Christ comme prêtre, c'est-à-dire comme ministre de l'Eglise, qu'en tant qu'il est représentatif de celle-ci et missionné par elle. La représentativité découle de ce que l'on appelle l'incardination, sorte de lien de vassalité qui lie un prêtre à son Ordinaire, tandis que la juridiction détermine la mission concrète conférée au ministre sacré. Cette simple définition suffit à prouver qu'il ne peut y avoir exercice habituel de la juridiction, fut-elle de suppléance, sans incardination préalable.

Ces quelques distinctions auraient été d'un précieux apport aux rédacteurs de *Mascaret*. S'appuyant sur la crise que

traverse l'Eglise et de laquelle découle, effectivement, la juridiction de suppléance sur les fidèles, ils semblent, en leurs lignes, s'estimer autosuffisants d'un point de vue juridictionnel. D'après leurs dires, la situation présente conférerait à tout prêtre, du fait même qu'il est prêtre et indépendamment de toute incardination, une juridiction de suppléance de par le cas de nécessité. La Fraternité Saint-Pie X ne serait alors que ce conglomerat plus haut décrit, regroupant des prêtres autosuffisants pour exercer leur apostolat de suppléance. Telle est la conception qu'avance, sans le réaliser, l'ancien prieur de Bordeaux lorsqu'il répond à ceux qui lui reprochent d'exercer un ministère désormais illicite : « *Dire que le ministère d'un prêtre est illicite, c'est dire qu'il n'a pas de juridiction. Alors, de deux choses l'une ; ou l'on entend par là qu'il n'a pas de juridiction personnelle qui descend du pape aux évêques, aux curés, aux vicaires. Mais alors aucun prêtre de la Tradition n'a celle-là et c'est pousser les prêtres à la recherche... Ou l'on entend qu'il s'agit de celle que confère le droit dans le cas de nécessité (juste demande des fidèles) et la refuser à l'un c'est la refuser à tous les autres, car elle dépend des circonstances données, égales pour toutes.* »

« De deux choses l'une » : non, les choses ne sont pas si simples. Parce que la Fraternité Saint-Pie X a été officiellement reconnue par l'Eglise, parce que tous nous avons jugé sa suppression aussi inique qu'infondée et donc invalide, tous – et Mgr Lefebvre le premier – nous avons reconnu à la Fraternité Saint-Pie X le pouvoir d'incardiner, selon l'indult qui aurait normalement dû lui être accordé par la Sacrée Congrégation des religieux (cf. Statuts, ch. IV, art. 2). Tant que la cause n'aura pas été rejugée droitement et légalement par Rome, il existe donc bien, au sein de notre Fraternité, une juridiction ordinaire qui descend du Pape (même à son corps défendant) au Supérieur général pour lui permettre, entre autres, l'incardination de ses membres. Cette juridiction ordinaire, non territoriale mais personnelle, ne s'exerce nullement sur les fidèles (c'est alors la juridiction de suppléance qui est invoquée) mais sur les seuls membres de notre Fraternité, à l'instar de celle qui existe dans tous les ordres religieux. C'est dans le cadre et

le respect de cette incardination préalable – ou de toute autre, comme celle d'un prêtre diocésain ou religieux démis injustement au motif de son choix pour la Tradition – qu'un prêtre, pris individuellement, peut exercer de manière habituelle la juridiction de suppléance que lui accorde l'Eglise au profit des fidèles en raison des circonstances présentes. Oublier cela, c'est oublier que l'Eglise a toujours eu en horreur le prêtre vagus (sans incardination), au point de l'excommunier *ipso facto* dans le passé. Il est donc impossible de considérer que chaque prêtre de la Tradition possède par lui-même et de façon égale avec ses autres confrères une juridiction de suppléance, et que la Fraternité n'est qu'une simple association conventionnelle de ces prêtres, destinée à fédérer leur apostolat au profit de la cause "Tradition".

Des revendications nouvelles

Soyons clairs. Cette conception du prêtre et de la Fraternité Saint-Pie X ne fait que poindre sur les lèvres de nos anciens confrères. Des années durant, ils ont eux-mêmes dénoncé ce statut de vagus et l'ont considéré comme le pire état qui puisse être pour un prêtre. Leur conduite depuis quelques mois n'est donc pas la résultante d'une divergence de fond sur ces questions. La vérité se situe dans un rapport inverse : la nouvelle conception qu'ils esquissent est la résultante d'une conduite toujours plus en décalage avec les Statuts de la Fraternité. Elle n'est qu'un essai de légitimation théorique – et sans doute ponctuelle, c'est à espérer – d'une attitude pratique peut-être plus enracinée. Quoi qu'il en soit du jugement à porter sur les méthodes employées par ces anciens confrères, vouloir imposer au sein des séminaires et de la Fraternité tout entière ces conceptions aussi nouvelles qu'erronées est destructeur : c'est programmer, à moyen terme, l'éclatement de la Fraternité Saint-Pie X.

4) Un retour aux années d'après-guerre ?

Pour se convaincre du caractère destructeur de ces revendications, il suffit de jeter un bref coup d'œil sur l'histoire récente du clergé français. Car les reproches adressés par nos confrères à la Fra-

ternité ne sont pas nouveaux. Dès la fin de la 2^e guerre mondiale, ils étaient sur les lèvres de ces prêtres qui, habitués à un apostolat éclectique et autonome pendant les trop longues années de la Résistance, se retrouvaient dans le cadre normal de la vie diocésaine et paroissiale. La mentalité de ces prêtres nous est rapportée par Paul Vigneron, auteur autorisé en la matière. Dans son ouvrage intitulé *Histoire des crises du clergé français contemporain*, il commence par décrire l'état d'esprit général de ce nouveau clergé : « Dans le clergé français qui jusque-là faisait de l'obéissance à la hiérarchie catholique une vertu essentielle et de l'acceptation des humbles tâches paroissiales une féconde mortification, se répand très vite dès la fin de la guerre une attitude frondeuse et parfois une tendance à la désobéissance caractérisée. » L'auteur utilise alors quatre caractéristiques pour décrire les principes de ce clergé frondeur :

1°) Reprochant aux communautés chrétiennes de mener une vie sclérosée, d'étouffer dans des cadres par trop atrophiants, ces nouveaux apôtres revendiquent un christianisme libre, "baroque" (du portugais : hors normes), seul capable de rejoindre l'homme d'aujourd'hui.

2°) Aussi faut-il "sortir des ghettos", dépasser le cercle restreint des amis pour atteindre les foules que l'on imagine beaucoup plus généreuses et assoiffées de Dieu que nos propres fidèles. Cinquante ans après, on lira dans le *Mascaret* : « Il nous a ordonné pour prêcher au peuple », dira saint Pierre (Act 10, 42), et non à un cercle restreint d'amis, de purs ou d'initiés. La sainteté du prêtre, c'est l'exercice de sa charge de miséricorde auprès des foules d'âmes qui ont soif de l'amour du Christ ou qui l'ignorent ». Sortir des ghettos, donc ; Paul Vigneron ira jusqu'à décrire l'attitude concrète de ce clergé : « La grande tentation pour ces pionniers sera alors de scandaliser systématiquement les bien-pensants, de critiquer la hiérarchie et, dans le désir de rendre le message chrétien plus accessible aux infidèles, de desserrer ou de rompre les liens avec l'institution. »

3°) L'effort apostolique, parce que trop humain, se fera alors souvent par

séduction, elle-même souvent réduite au mimétisme : « Quand les milieux déchristianisés verront des prêtres mimant leurs attitudes, travaillant manuellement comme eux, parlant un langage volontiers argotique, alors la conversion des masses deviendra possible », écrit Paul Vigneron. Cela s'étend évidemment à tout un mode de vie concret, bien peu compatible avec un projet de vie proposé par quelque Statut que ce soit, diocésain ou religieux.

4°) L'ultime critère permettant finalement d'évaluer l'action du prêtre est l'efficacité apostolique. Sa sainteté n'est pas ailleurs. Une telle affirmation invalide d'autant, au moins de manière implicite, les vertus dites "passives" ; elle provoque l'affaiblissement de la prière, le délaissement de la mortification. Aussi, lorsque le *Mascaret* fait de l'apostolat la source de sanctification du prêtre (« de toute évidence, on ne sanctifiera le sacerdoce qu'en l'exerçant »), il ne peut que rappeler les tristes lignes qu'écrivait le Père Chenu, de ténébreuse mémoire, pour invalider le traité de Dom Chautard. C'était en 1947 : « Aujourd'hui, l'apostolat est un témoignage évangélique sanctifiant par lui-même, et non juxtaposé à la vie intérieure. Sans doute la dose d'action qu'il comporte peut toujours être occasion d'activisme ; mais c'est là défaillance *per accidens* et non ce quasi déterminisme auquel on ne résisterait qu'en s'arc-boutant contre. » En un mot, résume Vigneron « Dom Chautard, avec sa méthode de vie intérieure, voulait surtout nous "arc-bouter" contre le danger des œuvres ; il n'est plus utile de se raidir ainsi aujourd'hui. » N'est-ce pas, d'un trait, le grand message qu'en un moment de déraison nos anciens confrères voulaient adresser aux Supérieurs de la Fraternité Saint-Pie X ? On sait les fruits délétères véhiculés pas de tels principes. L'enthousiasme éphémère qu'ils provoquèrent n'était dû qu'à la voie de facilité qu'ils légitimaient, tandis que leur seul effet durable fut de préparer les foules à l'aggiornamento de Vatican II.

5) Conclusion : la Fraternité de toujours

C'est précisément par opposition à

cette conception erronée du prêtre, fort répandue après-guerre, que Mgr Lefebvre voulut centrer la Fraternité Saint-Pie X sur le saint Sacrifice de la Messe. Le prêtre n'est apôtre que parce qu'il est d'abord l'homme de la Messe : « *Parce que la Messe est apostolique* » écrit-il dans nos Statuts. Retrouver et vivre ce regard vrai sur le prêtre était, d'après Mgr Lefebvre, l'indispensable condition pour féconder surnaturellement l'apostolat, et donc pour avoir raison du modernisme désormais omniprésent. Nos Supérieurs actuels n'ont pas d'autres convictions. Il est donc simplement faux de dénoncer une déviance de la Fraternité, comme il est profondément injuste de taxer de jansénisme les Supérieurs qui lui gardent ce cap. Laissons plutôt ces mêmes Supérieurs accomplir leur mission, ainsi que le délicat ajustement de la formation sacerdotale qui peut-être à nouveau s'impose.

En ces temps de lutte où le Malin s'essaye à semer la division en nos propres rangs, ne nous laissons pas circonvenir par des agitations qui n'ont d'autres conséquences que de détourner des vrais combats. S'il est évident que l'imperfection est inhérente à toute société humaine et que, par là même, la Fraternité Saint-Pie X n'en est pas exempte, il serait inconséquent de s'emparer de ces faiblesses, qui plus est de les majorer, pour laisser libre cours à ses passions. Celles-ci hélas ont trop parlé, mêlant à leurs fibres des enjeux sans doute insoupçonnés, mais néanmoins bien réels.

Dès la fin du premier siècle, saint Clément de Rome eut à intervenir auprès des fidèles de Corinthe pour y régler un différend à peu de chose près semblable au nôtre. Les mots qu'il leur adressa alors nous sont aujourd'hui destinés : « Vos scissions en ont détourné beaucoup, elles en ont jeté beaucoup dans le découragement, beaucoup dans le doute, et nous tous dans le chagrin. Intercédons pour ceux qui ont succombé à quelques faiblesses, afin que leur soient données bonté et humilité, et qu'ils suivent non plus leurs penchants, mais la volonté de Dieu. Quant à ceux qui ont jeté les fondements de la discorde, qu'ils se soumettent et se laissent corriger en esprit de repentance, fléchissant les genoux de leur cœur. » ☩

L'église Saint-Louis – Saint-Paul

— Bernard FARIBAUT —

Chasser le naturel, il revient au galop, dit un adage célèbre. En fait, c'est bien le véritable nom de cette célèbre église parisienne. Après la démolition de l'église Saint-Paul (située rue Saint-Paul) la chapelle Saint-Louis des Jésuites devint au Concordat paroisse sur ordre du premier consul.

A Saint-Louis, on ajouta Saint-Paul, un peu en souvenir. Mais tout de suite, les habitants du quartier lui donnèrent pour nom principal celui de Saint-Paul qui a largement débordé le cadre de la paroisse.

Tout d'abord, voyons un peu l'église Saint-Louis des Jésuites. Après bien des pérégrinations dans Paris, les Jésuites installèrent leur maison profès à l'endroit où se trouve le lycée Charlemagne. La petite chapelle qu'ils avaient tout à côté fut remplacée en 1627 par une superbe église toujours dédiée à saint Louis selon le vœu du cardinal de Bourbon. C'est Louis XIII qui en posera la première pierre, le 16 mars. Si Saint-Paul ressemble autant à Saint-Gervais dont elle semble être un peu la sœur, c'est que le même architecte Salomon de Brosse édifia les deux façades. L'église Saint-Louis ressemble aussi, mais en plus petit, à celle du Jésus de Rome et c'est le cardinal de Richelieu qui y célébra la

première messe, le jour de l'Ascension, le 9 mai 1641. L'intérieur est magnifique et annonce un peu un baroque français (comme au Val-de-Grâce) auquel hélas, diront certains, il ne fut pas donné suite. Heureuse époque tout de même, où un premier ministre, au lieu de couper des rubans, célébrait la messe pour inaugurer un monument.

L'église a la forme d'une croix latine. En entrant, côté épître, on rencontrera la chapelle des fonts baptismaux qui sont du début du XIX^e siècle. A noter – car le fait n'est pas courant de nos jours – qu'ils sont toujours utilisés pour les baptêmes d'enfants. Leur font suite la chapelle Saint-

Paul et enfin un groupe représentant saint Vincent de Paul avec deux petits enfants placés devant ce qui fut la porte de communication entre l'église et la maison profès des Jésuites fermée depuis 1842. A la croisée du transept se trouve la chapelle de la Sainte-Vierge. Elle s'appelait autrefois chapelle Saint-François-Xavier. L'autel en marbre a été offert en 1828 par la duchesse d'Angoulême. Au fond, presque contre le chœur (il n'y a pas de déambulatoire) se trouve la chapelle du Saint-Sacrement.

Côté évangile, se situe la chapelle Saint-Joseph puis celle dédiée à saint Louis. Ensuite, de très curieux confessionnaires presque en vis-à-vis précèdent la chapelle du Sacré-Cœur, elle aussi dotée par la duchesse d'Angoulême et qui porta d'abord le nom de saint Ignace, fondateur des Jésuites. Enfin la chapelle où se trouve un magnifique monument représentant une *pietà*. Dans cette chapelle, comme dans celle du Saint-Sacrement se trouvaient suspendus deux anges tenant chacun un reliquaire en vermeil renfer-

mant pour l'un, le cœur de Louis XIII et pour l'autre, celui de Louis XIV. Le tout fut détruit à la Révolution.

Toutes ces chapelles, bien modestes de taille, sont revêtues de boiseries du XVII^e. Le chœur a été réaménagé en 1836, mais les stalles et ses grilles au monochrome du Christ et de Marie, sont du XVII^e siècle. La décoration intérieure ne fut vraiment achevée qu'en 1747. Parmi les grands peintres qui y travaillèrent citons notamment Dürer, Lebrun, Champaigne, Vignon et Delacroix avec son Christ au Jardin des Oliviers.

La vitrerie est presque totalement de l'époque de la construction ; quant à la lustrerie, elle date du XIX^e siècle. La tribune qui se trouve devant le grand orgue servait à la famille royale alors que



celles qui longent l'église sous les hautes fenêtres servaient aux paroissiens de haut rang venus entendre les prédicateurs célèbres. Si Madame de Sévigné aimait à dire qu'elle se rendait en Bourdaloue (en parlant de Saint-Paul), il faut également citer, entre autres, Fléchier et Bossuet.

Le succès de Saint-Louis, n'était pas sans agacer fortement le clergé de l'église Saint-Paul qui obtint du parlement de Paris l'expulsion des jésuites de la capitale. Les jésuites seront expulsés en 1762 et remplacés par les génovéfains qui devaient quitter leur place où fut construit le marché Sainte-Catherine. La maison profès servira d'entrepôt aux livres saisis dans les nombreux couvents et institutions religieuses, ce à quoi nous habituerons (hélas) la Révolution. Il y eut jusqu'à plus d'un million de livres stockés en ces lieux.

Il ne faut pas oublier que cette maison profès fut un peu le nid des jésuites qui furent tous confesseurs de nos rois. Le Père La Chaise qui fut le confesseur de Louis XIV y avait un appartement dont bien malheureusement, il ne reste plus grand chose. La restauration, dans les années 1990, a permis de faire apparaître les magnifiques décorations peintes du plafond du grand escalier du lycée Charlemagne.

De la précédente église Saint-Paul (rue Saint-Paul, rue Neuve Saint-Pierre) démolie en 1799 il ne reste que la pendule remontée sur sa façade en 1806 et le clocheton qui n'indique que les heures, et ne peut hélas carillonner comme ses autres consoeurs. Sous Saint-Paul reposent les restes des corps d'environ deux cents jésuites et de quelques génovéfains; on accède au caveau par un escalier situé dans la nef, à la hauteur de la chaire installée en 1806.

Enfin, si malheureusement on est obligé de constater un certain mépris de la ville de Paris pour son patrimoine architectural, préférant consacrer certaines subventions à des « œuvres » pour le moins fort peu catholiques, reconnaissons que quelquefois, les choses sont bien faites puisque de récents travaux ont permis de mettre à jour, à l'angle de la rue Neuve Saint-Pierre, les vestiges d'une fenêtre haute et d'un pan du clocher de l'ancienne église Saint-Paul.

Saint-Paul qui n'est pas seulement une église mais aussi tout un quartier important de Paris, est ouverte tous les jours et vaut véritablement un détour. ☒



Engagements dans le Tiers-Ordre de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, dimanche 27 février.



L'ouvroir



C'est le mardi après-midi, de 14h00 à 18h00 que les membres de l'ouvroir œuvrent, en salle des catéchismes. Leur travail consiste à :

- ✂ entretenir le linge d'autel et les aubes,
- ✂ confectionner des aubes,
- ✂ réparer des broderies,
- ✂ laver, repasser, amidonner le linge d'autel,
- ✂ changer les colletines sur les étoles,
- ✂ entretenir ou refaire des chasubles en récupérant des broderies et en les appliquant sur des tissus neufs pour refaire dans la même couleur liturgique : chasuble, manipule, étole, voile ou bourse.

Certains travaux de broderie peuvent être réalisés chez soi.

Si vous savez tenir une aiguille, venez les aider ! Un grand merci !



A LILLE, TOUT N'EST PAS «DEFOIS»

— Abbé Bruno Schaeffer —

Survivant de la génération Vatican II, Monseigneur Defois supporte mal l'aversion des jeunes pour le changement. Emporté par « la débâcle des idées globales », il fait place au tout sécuritaire. Ainsi, le croira-t-on ? des jeunes d'une vingtaine d'années en manque de messes traditionnelles en latin le sollicitent. Pas question de leur répondre oui ou non sans les sortir préalablement de leur enfermement. Son staff « papy-boom » en frémit avec lui, car aujourd'hui c'est « la main-mise involontaire des plus de soixante ans, sur les mouvements d'Eglise ». Accusé de ce drame : Mgr Marcel Lefebvre, il a présenté le changement comme une utopie se proposant de lui substituer « un passé fantasmé et réinventé ». Non sans succès. Selon Mgr Defois, son adversaire « antimoderniste véritable » a su « utiliser les outils médiatiques les plus performants dans sa campagne traditionaliste ». D'où, pour l'archevêque de Lille, une querelle des rites dont il ne prévoit pas la fin. Elle continue « d'exacerber les passions » et permet la survie inattendue de catholiques véhiculant « la nostalgie d'une restauration du passé ». Mgr Defois nous laisse deviner ses difficiles réveils matinaux au seuil d'une journée où il devra « gérer la diversité et le pluralisme interne de l'Eglise ». Comment faire lorsque « la modernité n'est pas reçue comme un bien absolu » ? Et ces « papy », anciens vendeurs de *Témoignage Chrétien* seuls à connaître et à chanter les derniers cantiques à la mode ? Les jeunes peu nombreux n'arrivent pas à être protestataires, et déception, ils demandent à l'Eglise « de la compréhension et du réconfort ». Pour ajouter au découragement de l'évêque « le fantasme d'une Eglise catholique prétendant imposer ses normes tient encore bon ». Il subit un véritable harcèlement d'avoir à avaliser la crispation sur le passé ; à réaliser « le clonage de la Tradition ». Il nous assure de sa résistance, il tient bon. Il évite de répondre « en répétant des rites ou en reconduisant des repères du passé désuets et inadaptés... ». Ses collaborateurs l'aident peu, en majorité « formés par l'Action Catholique pour l'engagement dans le social, l'humanitaire et le politique », ils subissent de plein fouet l'affaiblissement de la vie politique.

Pourtant, après la perte des paroisses, le diocèse peut être un lieu de médiation pour rencontrer les individus dispersés depuis la fin de la société rurale. L'angoisse demeure malgré tout, car : « où et quand rencontrer l'homme mobile pour faire avec lui société, France, Eglise ? Peut-on vivre sans territoire ?



s'interroge le fils de paysan. Tout en écartant tout retour à la terre, « fond de commerce idéologique des régimes dictatoriaux ». Au sociologue, ancien élève du marxiste Pierre Bourdieu, on concèdera une certaine naïveté à prendre pour des découvertes les choses les plus banales. Quelques exemples : « l'autorité ne va plus de soi », elle est « en négociation permanente », le moi décide et tranche en souverain. Au lieu de lui poser des questions sur sa fonction épiscopale, les jeunes lui disent : « c'est très bien, c'est votre choix ». Ce n'est pas la faute de l'Eglise, elle a su s'adapter. Partie au XIXe siècle « d'une réaction de défense » et d'une « volonté de protéger la communauté catholique », elle a transformé l'infailibilité pontificale en « demande d'autorité négociée » voulue par Jean-Paul II. L'entrée dans la modernité, concède Mgr Defois, est passée par la mise entre parenthèses de la foi. Témoin, la reconnaissance d'une exégèse « à la limite non croyante des Ecritures pour mieux comprendre leur message » ou « la possibilité d'aborder le christianisme par l'histoire ». Ce que Mgr Defois appelle « le croire » ne va plus de soi, malgré l'effort de Vatican II, mettant sur pied avec *Gaudium et Spes*, une « analyse anthropologique fondée sur la Bible ». Le pape lui-même « n'incarne plus un magistère », Jean-Paul a profondément bouleversé le mode d'exercice de l'autorité suprême réduite au rôle d'émetteur de « normes inspirées par l'Evangile et la tradition de l'Eglise ». Elle fait appel à l'image émotionnelle. Sur ce point, Jean-Paul II gère bien son « capital de sympathie dans l'opinion ». L'archevêque de Lille n'aime pas beaucoup le mot de hiérarchie catholique, il sait gré au pape d'avoir inauguré une nouvelle façon d'exercer la papauté en substituant « au pouvoir par organisation, un pouvoir par attraction ».

Les grandes avancées de l'évêque se heurtent aux fidèles et à leurs réactions « parfois aux antipodes du message chrétien ». Tels ces Pakistanais, de passage, critiquant vivement « le dialogue que nous poursuivons avec les musulmans ». Les sectes, lâche-t-il, réussissent mieux que les paroisses. Nos modèles séduisants ont un inconvénient reconnu par l'évêque : ils ne correspondent pas à la réalité ! Le retour du religieux s'explique par la réaction physique à l'horreur du vide, il faut bien remplir l'espace laissé vacant par l'effondrement du politique. Mais, comprenons-le bien, il n'y a pas de retour possible à une société chrétienne : « l'image d'une société unifiée autour de croyances communes est maintenant dépassée ». Les institutions ne sont plus crédibles, la famille est devenue « fluctuante et plurielle ».

Pour sortir de ce désenchantement, Gérard Defois rêve de ressemer Vatican II en créant « de nouveaux langages », de « nouvelles traditions », « de nouvelles relations avec le monde ». Au fil des pages de ce dialogue, l'évêque nous réserve des perles du genre « le catéchisme ne dispense pas nécessairement la foi ». Ou des informations, comme celle concernant la cathédrale d'Evry, destinée aux catholiques et « en fait largement utilisée par les Africains pour leurs cultes dit synchrétistes ».

Protagoniste de la religion de la conscience fondée à Vatican II, Mgr Defois ne voit de salut que dans une conversion « à la culture de débat ». Ce faisant, il remet sa mitre « pour témoigner, pour proposer, pas pour enseigner ou certifier ». On l'en remercie.

Gérard DEFOIS – Patrick MICHEL, « L'Evêque et le sociologue » - Entretiens avec Michel Cool, Les Editions de l'Atelier – Paris Novembre 2004 – 141 pages – 18 euros. ☒

Note aux abonnés

Certains abonnés se plaignent du retard avec lequel ils reçoivent le *Chardonnet*. Leurs plaintes sont tout à fait légitimes. Voici l'explication du retard: le lendemain de sa parution (1^{er} dimanche du mois), l'équipe de joyeux bénévoles procède à la mise sous pli et dépose ces derniers à la Poste. Depuis quelques années, la Poste a instauré un nouveau régime d'acheminement des périodiques en distinguant la « presse urgente » et la « presse non urgente ». Le *Chardonnet*, n'étant pas un quotidien ni un hebdomadaire, figure dans la seconde catégorie et de ce fait, subit un régime comparable au rythme de travail dans les pays en voie de développement. Si donc il n'arrive que deux semaines après le dépôt à la Poste, cela n'a rien d'étonnant pour ce service public. Le faire passer dans le régime « presse urgente » ? Cela ne changera pas grand-chose, la preuve en est l'expérience que font d'autres périodiques bien-pensants et qui est la même. C'est précisément ce recoupage des expériences des uns et des autres qui nous fait dire que les deux catégories de presse ne relèvent pas du caractère d'urgence, mais du contenu: « presse politiquement correcte » et « presse politiquement incorrecte », voilà la réalité des catégories du service public.



**Mgr Vingt-Trois succède
au Cardinal Lustiger:
la voix de son maître?**

INSTITUT UNIVERSITAIRE SAINT-PIE X

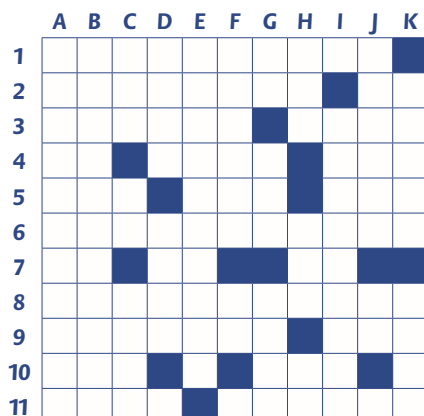
Prochaines conférences (le lundi de 19 heures à 20 h 30)

7 mars: *L'Europe a-t-elle droit à ses frontières?*

14 mars: *La séparation de l'Église et de l'État: la loi de 1905 par M. Gérard Frémot*

MOTS CROISÉS - Problème N° 03-05

par Cecilia DEM



DÉFINITIONS

HORIZONTALEMENT:

1) C'est là que s'est tenue la dernière Cène.
2) Celle de Judas signa son forfait - Célèbre irakienne.
3) Les vivants y sont tous - On l'appelle, lui aussi improprement, « challenge ».
4) Sur une voiture batave - Entreprise montréalaise montrée du doigt par les amoureux d'une

mer limpide - Ce n'est pas plus oui que yes!
5) Lettre grecque ou musée rémois - Écorce d'un arbre qui vient de faire beaucoup parler de lui à Versailles - L'automobiliste « tendance » le préfère à la carte routière.
6) Entraînées dans un drôle de truc.
7) Sous-sol... musical - Langue ensoleillée - Symbole chimique d'une matière familière à toute cuisinière.
8) Presque complète en notre République.
9) Dans cet état, il l'est irrémédiablement - Un « monsieur » anglais sortant du pub?
10) Bien que violent, l'adolescent caricatural d'aujourd'hui l'est souvent - Précède le nom d'un bénédictin.
11) Insère un scion - On la lit au cours de la Nuit Pascale.

VERTICALEMENT

A) Elle fut l'une des premières devant le tombeau du Christ au matin de Pâques.
B) Précédant de peu la Passion, elle est une image de l'humeur changeante des foules.
C) Chaîne de télévision à péage - Ça doit être la même chose... après! - Un mois... Auguste.
D) On croit élégant de les surcharger de bimbeloterie - Figuraient sur les tables médiévales.
E) Pas une qualité pour des convictions!
F) Deux rois du Maroc portèrent ce nom - Titre princier (abréviation).
G) Peut propo-

ser un choix - Ne manquent pas de travail ces temps-ci - Homère en était un.
H) Même dans ce sens, ce n'est pas grand chose - Voici un demi-siècle, c'est avec elle qu'on volait vers l'Afrique - C'est qui?
I) Sans manquer à la charité, il est prudent de ne pas en faire.
J) Ressemble de plus en plus à un gâteau dont beaucoup prétendent exiger une part - On peut briller sans l'être.
K) Consonnes doublement sinistres - Fille de frère.

SOLUTIONS du N° 02-05

HORIZONTALEMENT:

1. IDENTITAIRE. **2.** MORTE-SAISON. **3.** ML - SM (Sa Majesté) AU. **4.** ÉOSINOPHILE. **5.** NMPP - UO (ou) - EAU. **6.** SIAM - NA - DR (Diego Rivera). **7.** ET - O.N.G. - ÉO (Hé Ho!). **8.** MINISTÈRE. **9.** ÉQUATORIALE. **10.** NUORO - ALGIE. **11.** TECK - ASE - EN.

VERTICALEMENT:

A. IMMENSEMENT. **B.** DOLOMITIQUE. **C.** ER - SPA - NUOC (-MÂM). **D.** NT (net) - IPM (PMI) - IARK (Irak). **E.** TÉ - STO. **F.** ISSOU - OTO. **G.** TAMPONNERAS. **H.** AI - AGRILE. **I.** ISAÏE - EAG (Âge). **J.** ROULADE - LIE.. **K.** EN- EUROPÉEN.



HORAIRES

DE LA

SEMAINE SAINTE

DIMANCHE DES RAMEAUX

- 8h00 Messe basse – Passion lue
 9h00 Messe grégorienne – Passion chantée
 10h30 Bénédiction des rameaux (Square Paul Langevin), procession jusqu'à l'église suivie de la Grand-messe solennelle, Passion chantée
 13h00 Messe basse – Passion lue
 16h30 Vêpres
 17h00 Dernière conférence de Carême
 18h30 Messe basse – Passion lue

MERCREDI-SAINT

- 18h30 Messe chantée – Passion chantée
 21h00 Office des Ténèbres (Matines et laudes du Jeudi-Saint)

JEUDI-SAINT

- 18h30 Messe vespérale (avec lavement des pieds, procession au reposoir et adoration jusqu'à minuit)
 21h00 Office des Ténèbres (Matines et laudes du Vendredi-Saint)

VENDREDI-SAINT

- 15h00 Chemin de la Croix suivi de la vénération des reliques de la sainte Croix
 18h30 Fonction liturgique solennelle (Passion chantée, improprement, adoration de la croix et communion)

SAMEDI-SAINT

- 10h00 Office des Ténèbres (Matines et laudes du Samedi-Saint)
 15h30 Cérémonies préparatoires au baptême des adultes
 21h00 Veillée pascale (Bénédiction du feu nouveau, chant de l'Exultet, bénédiction de l'eau baptismale, baptême des adultes et messe de la Résurrection)

DIMANCHE DE PAQUES

- 8h00 Messe basse
 9h00 Messe grégorienne
 10h30 Grand-messe solennelle (Trompettes et orgue)
 12h15 Messe lue avec orgue
 16h00 Concert spirituel de Pâques (récital d'orgue)
 17h00 Vêpres solennelles et Salut du Saint-Sacrement
 18h30 Messe lue avec orgue



CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérés par l'eau sainte du baptême:

Ombeline de BOIRY	29 janv.
Joséphine GUEPIN	5 fév.
Alexandre BREDILLOT	6 fév.
Thibault XHEMALCE	12 fév.
Harold LE FLOCH	19 fév.
Robert DROGUET	19 fév.

Ont été honorés de la Sépulture ecclésiastique :

Antoinette BERGER, 80 ans	31 janv.
Marie-Hélène AUBARD, 80 ans	31 janv.
Jeanne de BLOIS, 82 ans	3 fév.
Julie LASZCZYNSKI, 98 ans	15 fév.
Benito SARRO, 78 ans	16 fév.
Bernadette DESVAUX, 77 ans	21 fév.
Robert REMY, 90 ans	23 fév.

CONCERT DE PÂQUES



PAR MME MARIE-AGNÈS
GRALL-MENET

TITULAIRE DES GRANDES
ORGUES DE ST-NICOLAS DU
CHARDONNET



CHORALS DE
SCHEIDEMANN –
WALTHER (CONCERTO) –
BOYVIN – BACH (CHORAL
ET CONCERTO) –
VIERNE (CARILLON DE
WESTMINSTER)



DIMANCHE 27 MARS
16 H 00

Église Saint-Nicolas du Chardonnet
 23, rue des Bernardins - 75005 Paris
 Téléphone 01 44 27 07 90 - Fax 01 43 25 14 26
 E-mail: stnicolasduchardonnet@free.fr
 Directeur de la publication: Abbé Xavier Beauvais
 PAO: Actuance M & I - Impr. Ferrey
 ISSN 0985.1526 - Tirage: 2700 ex.
 CPPAP N° 76369AS

ACTIVITÉS DE LA PAROISSE**Samedi 5 mars**

+ de 15 h 00 à 18 h 00: Journée portes ouvertes de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

Dimanche 6 mars

+ Quête sur le parvis et prédication pour les écoles de la Fraternité Saint-Pie X. La chorale de l'école Saint-Michel de Châteauroux assurera le chant des messes de 9 h 00 et 10 h 30.

+ Vente de gâteaux pour le M.J.C.F. et de son dernier numéro de « *Savoir et Servir* » sur le thème: « *Chrétiens et Musulmans, avons-nous le même Dieu?* »

+ 17 h 00: 4^e conférence de Carême

Lundi 7 mars

+ 19 h 30: soupe populaire avec la « Jeunesse Catholique de Saint-Nicolas »

+ 19 h 00: Conférence à l'Institut Saint-Pie X: « *L'Europe a-t-elle droit à ses frontières?* »

Mercredi 9 mars

+ 15 h 00: réunion de la croisade eucharistique

+ 20 h 00: (salle Saint-Germain) conférence du JCN: « *La religion, mythe ou fondement de la vie humaine* ».

Vendredi 11 mars

+ 19 h 15: chapelet des hommes

Samedi 12 mars

+ On recherche de nombreux bras pour ranger les combles et trier les affaires de la kermesse (30 personnes) de 8 h 00 à 17 h 00

Dimanche 13 mars

+ Vente de gâteaux et plats cuisinés pour l'école du grand Saint-Bernard.

+ 17 h 00: 5^e conférence de Carême

Lundi 14 mars

+ Conférence à l'Institut Saint-Pie X sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat: *la loi de 1905* par Monsieur Gérard Frémot

+ A partir de la messe de 18 h 30: réunion du Tiers Ordre de la Fraternité Saint-Pie X

Mercredi 16 mars

+ 19 h 30: réunion de la Conférence Saint-Vincent de Paul

+ 19 h 30: 2^e réunion préparatoire à la consécration à la Sainte Vierge

Jeudi 17 mars

+ 19 h 15: réunion du chapitre de l'Ordre des Chevaliers de Notre-Dame

Vendredi 18 mars

+ de 18 h 00 à 20 h 00: consultations juridiques gratuites, salle des catéchismes

Samedi 19 mars

+ A partir de 9 h 00: récollection des anciens retraitants et membres du Tiers-Ordre de Saint Pie X à l'Institut Saint-Pie X

Dimanche 20 mars

+ Vente de chocolats de Pâques pour les écoles des dominicaines de Fanjeaux

+ 17 h 00: sixième et dernière conférence de carême

Lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 mars

+ Salle des catéchismes: exposition

d'une réplique du Saint-Suaire avec visite explicative

Dimanche 27 mars

+ 16 h 00: Concert d'orgue par Marie-Agnès Grall-Menet

Mardi 29 mars

+ 18 h 30: messe anniversaire pour les victimes de la rue d'Isly

Vendredi 1^{er} avril

+ de 18 heures à 20 h 00: salle des catéchismes, consultations notariales

+ 19 h 30: réunion de la Conférence Saint-Vincent de Paul

Lundi 4 avril

+ Consécration à la sainte Vierge pendant la messe de 18 h 30

EN MÉMOIRE

DES VICTIMES DE LA RUE D'ISLY À ALGER,
LE 26 MARS 1962, DE CELLES DE L'ORANIE,
LE 5 JUILLET 1962, DES HARKIS
ET DE TOUS NOS DISPARUS EN ALGÉRIE

Une messe sera célébré le mardi 29 mars 2005 à 18 h 30 en l'église
Saint-Nicolas du Chardonnet, 23 rue des Bernardins – 75005 Paris.

Nous nous recueillerons devant la statue vénérée de Notre-Dame d'Afrique

Association des familles des victimes du 26 mars 1962
BP 27 – 95 321 St Leu La Forêt CEDEX

Pèlerinage en Terre Sainte

La Galilée — la Samarie — la Judée — de Nazareth
au lac de Tibériade — De Jérusalem à Bethléem

Du 29 mars au 7 avril 2005

Renseignements et inscriptions: M. Jean BOJO
11, rue du Bel Ail - 95300 Ennery - Tél. 01 30 38 71 07

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple: 22 euros De soutien: 30 euros

M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal Ville

Chèque à l'ordre: LE CHARDONNET - A expédier à M. Jean-Marie Cavrot - LE CHARDONNET 23, rue des Bernardins - 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...)